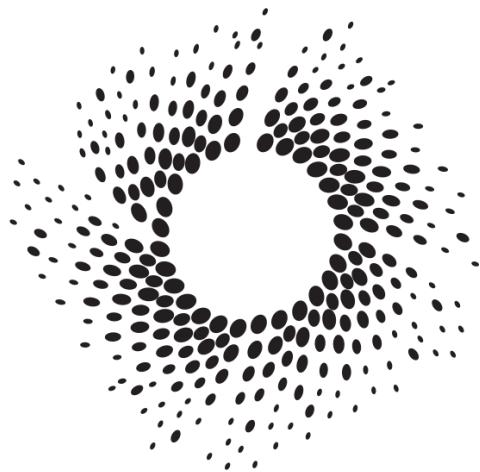




# **REGLEMENT PARTICULIER DES COMPÉTITIONS ROLLER ARTISTIQUE**

Fédération  
Française Roller  
& Skateboard



## **REGLEMENT PARTICULIER DES COMPÉTITIONS ROLLER ARTISTIQUE**

Voté par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2026

## Table des matières

<b>ARTICLE 1 : GENERAL .....</b>	<b>6</b>
1.1 OBJET .....	6
1.2 ORGANISATION DES COMPETITIONS .....	6
1.3 CALENDRIER.....	6
1.4 CLUB HOTE ET CANDIDATURE .....	6
1.5 EXTRA-TRAININGS SUR LA PISTE OFFICIELLE.....	7
<b>ARTICLE 2 : CHAMPIONNAT NATIONAL DE PATINAGE DE GROUPE .....</b>	<b>7</b>
2.1 GENERALITES .....	7
2.2 CATEGORIES PATINAGE DE GROUPE .....	7
2.3 ADMISSIBILITES DES PARTICIPANTS .....	8
2.4 ORGANISATION .....	8
2.5 ENGAGEMENTS .....	8
2.6 FORMAT DE COMPETITION .....	8
2.7 RANKING NATIONAL.....	9
2.8 TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE .....	9
2.9 CONSTITUTION DES JURYS .....	9
2.10 ENREGISTREMENT VIDEO DES COMPETITIONS.....	9
<b>ARTICLE 3 : CHAMPIONNATS ÉLITE/NATIONAL 1, NATIONAL 2, NATIONAL 3.....</b>	<b>9</b>
3.1 GENERALITES .....	9
3.2 CATEGORIES SPORTIVES ROLLER ARTISTIQUE.....	10
3.3 CONTENUS TECHNIQUES FREE SKATING.....	10
3.4 CONTENUS TECHNIQUES COUPLE ARTISTIQUE.....	10
3.5 CONTENUS TECHNIQUES DANSE SOLO .....	11
3.6 CONTENUS TECHNIQUES DANSE COUPLE.....	11
3.7 CONTENUS TECHNIQUES INLINE .....	12
3.8 ADMISSIBILITE DES PARTICIPANTS .....	12
3.9 ORGANISATION ELITE/N1, N2 ET N3 .....	12
3.10 ENGAGEMENTS .....	15
3.11 FORMAT DE COMPETITION .....	15

3.12 TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE .....	15
3.13 CONSTITUTION DES JURYS .....	16
3.14 ENREGISTREMENT VIDEO DES COMPETITIONS.....	16
<b>ARTICLE 4 : COUPE DES RÉGIONS .....</b>	<b>16</b>
4.1 GENERALITES .....	16
4.2 CATEGORIES.....	17
4.3 ÉPREUVES ET CONTENUS .....	17
4.4 ADMISSIBILITES DES PARTICIPANTS .....	17
4.5 ORGANISATION .....	17
4.6 ASPECTS FINANCIERS.....	19
4.7 CALENDRIER.....	19
4.8 ENGAGEMENTS .....	19
4.9 FORMAT DE COMPETITION .....	20
4.10 CONSTITUTION DES JURYS .....	20
4.11 ENREGISTREMENT VIDEO DES COMPETITIONS.....	20
<b>ARTICLE 5 : COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES .....</b>	<b>20</b>
<b>ARTICLE 6 : SESSION OFFICIELLE DE ROUE ARTISTIQUE ET MÉDAILLES TECHNIQUES.....</b>	<b>21</b>
6.1 ROUES ARTISTIQUES.....	21
6.1.1 ORGANISATION.....	21
6.1.2 CALENDRIER.....	21
6.1.3 ENGAGEMENTS AUX SESSIONS DE ROUE ARTISTIQUE.....	21
6.1.4 FORMAT DES SESSIONS DE ROUE ARTISTIQUE.....	21
6.2 VALIDATION DES MEDAILLES TECHNIQUES.....	22
6.2.1 ORGANISATION DES SESSIONS DE MEDAILLES TECHNIQUES.....	22
6.2.2 CALENDRIER DES SESSIONS DE MEDAILLES TECHNIQUES.....	22
6.2.3 ENGAGEMENTS AUX SESSIONS DE MEDAILLES TECHNIQUES .....	22
6.2.4 FORMAT DES SESSIONS DE MEDAILLES TECHNIQUES .....	22
6.2.5 COMPOSITION ET NOMINATION DU JURY POUR LES SESSIONS DE MEDAILLES TECHNIQUES .....	23
6.2.6 PUBLICATION ET HOMOLOGATION DES RESULTATS POUR LES SESSIONS DE MEDAILLES TECHNIQUES.	23
<b>ARTICLE 7 : MEETING À RAYONNEMENT RÉGIONAL, NATIONAL, INTERRÉGIONAL .....</b>	<b>23</b>
7.1 GENERALITES .....	23

7.2 PROCEDURE .....	23
<b>ARTICLE 8 : MEETING À RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET COMPÉTITIONS OFFICIELLES WORLD SKATE.....</b>	<b>24</b>
8.1 MEETING A RAYONNEMENT INTERNATIONAL .....	24
8.1.1 GENERALITES .....	24
8.1.2 PROCEDURE .....	24
8.2 COMPETITIONS OFFICIELLES WORLD SKATE .....	24
8.2.1 LISTE DES COMPETITIONS OFFICIELLES WS OU WSE .....	24

# Article 1 : GENERAL

## 1.1 Objet

Le présent règlement traite des règles particulières d'organisation des compétitions et manifestations Roller Artistique.

## 1.2 Organisation des compétitions

La Commission Technique Sportive de Roller Artistique reconnaît les championnats et les compétitions suivantes :

1. Championnat National de patinage de groupe (Quartet, Show et Précision) ;
2. Championnat Élite/National 1 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating et Inline ;
3. Championnat National 2 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating ;
4. Championnat National 3 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating ;
5. Coupe des Régions Danse solo, Free skating et Inline ;
6. Compétitions Régionales qualificatives homologuées par les Commissions Techniques Sportives Régionales ;
7. Meetings homologués par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique ;
8. Sessions officielles de médailles techniques.

## 1.3 Calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

Le calendrier des demi-finales nationales, des finales nationales, des coupes de France est établi avant chaque saison sportive par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique.

## 1.4 Club hôte et candidature

La Commission Technique Sportive de Roller Artistique valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes pour les compétitions suivantes :

- Championnat de France de patinage de groupe (Quartet, Show et Précision) ;
- Championnats de France Élite/National 1 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating et Inline;
- Championnat National 2 et National 3 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating ;  
Demi-Finales de nationales Élite/National 1 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating et Inline;
- Demi-Finales Nationales 2 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating ;

L'appel à candidature de la saison N+1 est lancé entre le mois de décembre N-1 et mai N. La validation des clubs hôtes N+1 est publiée entre mars N et juillet N.

Les clubs hôtes s'engagent à organiser la compétition conformément au guide d'organisation précisé au travers de la convention définie par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique.

La Commission Technique Sportive de Roller Artistique se réserve le droit d'adapter et, si nécessaire, d'allonger ces délais afin de garantir une sélection optimale des candidatures et la bonne tenue des compétitions.

## 1.5 Extra-trainings sur la piste officielle

Pour chaque compétition, le club hôte est autorisé à proposer des créneaux d'entraînement supplémentaires sur la piste de compétition :

- La veille du premier jour des compétitions.
- À la fin de chaque journée de compétition.

Le club hôte devra s'assurer que les extra-trainings supplémentaires soient accessibles de manière équitable à l'ensemble des patineurs engagés dans la compétition.

- Durée de chaque extra-training limité de 15 à 30 minutes.
- Nombre d'extra-training par patineur par jour limité à 1.
- Réservés uniquement aux patineurs dont le premier entraînement officiel de leur catégorie n'a pas encore eu lieu.
- Le tarif conseillé est de 5 € par personne.

Le club hôte communiquera les conditions d'organisation pour approbation à la Commission Technique Sportive de Roller Artistique (pour les compétitions nationales) et à la Commission Technique Sportive Régionale (pour les compétitions régionales).

Le club hôte se chargera de l'inscription et de l'application des critères.

## Article 2 : CHAMPIONNAT NATIONAL DE PATINAGE DE GROUPE

### 2.1 Généralités

La Commission Technique Sportive de Roller Artistique organise le Championnat National de Patinage de Groupe.

Conformément au Règlement Sportif Particulier du Roller Artistique, les contenus des programmes sont fixés conformément aux rulebooks WS-ATC de chaque spécialité :

1. Quartet : Cadet – Junior – Senior
2. Show : Show Junior – Show Small Group et Show Large Group
3. Précision : Précision Junior – Précision Séniors

Les catégories sportives ouvertes pour le Championnat National de Patinage de Groupe sont précisées dans *l'article 2.2.*

En complément des catégories WS, la Commission Technique Sportive de Roller Artistique dans l'objectif de promouvoir et de développer la spécialité Précision met en place la catégorie : Précision Petit Groupe.

Un groupe de précision petit groupe est constitué de 8 à 12 patineurs.

Le contenu et la durée du programme sont identiques à la catégorie Précision Senior.

### 2.2 Catégories Patinage de Groupe

Licence FFRS	Quartet	Show	Précision
-----------------	---------	------	-----------

U13								
U14								
U15								
U16	Quartet Cadet							
U17							Précision petit groupe	
U18								
U19		Quartet Junior	Quartet Senior	Show Junior	Show Petit Groupe (small group)	Show Grand Groupe (large group)	Précision Junior	Précision Senior
Senior								

## 2.3 Admissibilités des participants

Pour les spécialités Quartet, Show et Précision, tous les patineurs du groupe doivent être titulaires de la Roue Artistique à la date de clôture des inscriptions.

## 2.4 Organisation

La saison nationale de patinage de groupe correspond à la compétition « Championnat de France de Groupe »

## 2.5 Engagements

Les engagements sur les compétitions de patinage de groupe s'effectuent via Rolskanet.

Pour chaque engagement dans un championnat, le club communiquera :

- La spécialité : Quartet Cadet, Junior ou Senior, Show Junior, Show Petit Groupe, Show Grand Groupe, Précision Junior – Précision Senior – Précision Petit Groupe
- Le staff du club composé de :
  - Un délégué : Interlocuteur de la Commission Technique Sportive de Roller Artistique pour les questions relatives aux inscriptions, paiements et à la gestion des patineurs.
  - Un ou plusieurs entraîneurs : 2 entraîneurs disposent des accréditations gratuites pour accéder à la zone sportive et être en bord de piste. Les clubs pourront obtenir des accréditations supplémentaires (extra coach) auprès de la Commission Technique Sportive de Roller Artistique.
- La liste des compétiteurs composant le groupe

## 2.6 Format de compétition

Les compétitions sont jugées avec le système RollArt.

À cet effet, un planning détaillant le déroulement de la compétition concernée est envoyé aux clubs avant le début de la compétition.

Le planning du Championnat de France est réalisé par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique.

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants, la Commission Technique Sportive de Roller Artistique peut être amenée à moduler son déroulement ou à l'annuler.

## 2.7 Ranking national

A l'issue du Championnat de France, le meilleur score total de chaque groupe est retenu afin d'établir un ranking par spécialité et par catégorie.

## 2.8 Titres de Champions de France

Les Titres de Champion de France sont attribués aux groupes vainqueurs du Championnat de France Groupes :

1. Quartet : Groupe Champion de France - Quartet - [catégorie] ;
2. Show : Groupe Champion de France - Show - [catégorie] ;
3. Précision : Groupe Champion de France – Précision - [catégorie].

## 2.9 Constitution des Jurys

La Commission Technique Sportive de Roller Artistique nomme les jurys :

Les jurys sont composés de :

1. D'un Panel : Assistant – Spécialiste – contrôleur – Data opérateur ;
2. D'un Juge arbitre ;
3. De 3 à 7 juges.

## 2.10 Enregistrement Vidéo des compétitions

Toute compétition doit être enregistrée par au moins un système vidéo référencé ci-dessous par l'hôte de la compétition :

1. Prioritairement : système vidéo utilisé par le Cutter (assistance vidéo du panel technique) ;
2. Vidéo du streaming de la compétition ;
3. Autre dispositif de captation vidéo utilisé par l'organisateur, si les systèmes 1 et 2 ne peuvent pas être mis en place.

# Article 3 : CHAMPIONNATS ÉLITE/NATIONAL 1, NATIONAL 2, NATIONAL 3

## 3.1 Généralités

La Commission Technique Sportive de Roller Artistique organise le Championnat Elite/National 1, National 2 et National 3. Conformément au **règlement sportif particulier du Roller Artistique**, les contenus des programmes sont fixés conformément aux rulebooks WS-ATC de chaque spécialité :

- Championnat Élite/Nationale 1 : Tots – Mini – Espoir – Cadet – Youth -Junior -Senior
- Championnat National 2 : catégories promotional intermediate
- Championnat National 3 : catégories promotional basic

Exception en danse solo N2, N3 et couple danse N2, N3 pour lesquels les épreuves et les contenus de danses imposées et danse libre sont remplacées par une seule épreuve de danse combinée précisée dans les annexes techniques de ces catégories. Pour autant les autres règles restent celles de la World Skate.

Les catégories sportives ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans **les articles 3.2. à 3.6.**

## 3.2 Catégories sportives roller artistique

Les catégories sportives de la discipline roller artistique sont établies par la FFRS conformément au tableau ci-dessous :

Catégorie d'âge licence FFRS	Catégorie sportive Artistique
U6	
U7	
U8	Avenir
U9	
U10	Poussin
U11	
U12	Mini
U13	
U14	Espoir
U15	
U16	Cadet
U17	
U18	Jeunesse
U19	
Senior	Junior
Senior	Senior

## 3.3 Contenus techniques Free skating

Catégorie	Championnat		
	N3	N2	Elite/N1
Avenir			
Poussin			WS-ATC Tots
Mini		WS-ATC Mini promotional intermediate	WS-ATC Mini
Espoir	WS-ATC Espoir promotional basic	WS-ATC Espoir promotional intermediate	WS-ATC Espoir
Cadet	WS-ATC Cadet promotional basic	WS-ATC Cadet promotional intermediate	WS-ATC Cadet
Jeunesse	WS-ATC Youth promotional basic	WS-ATC Youth promotional intermediate	WS-ATC Youth
Junior	WS-ATC Junior promotional basic	WS-ATC Junior promotional intermediate	WS-ATC Junior
Senior	WS-ATC Senior promotional basic	WS-ATC Senior promotional intermediate	WS-ATC Senior

## 3.4 Contenus techniques Couple Artistique

Catégorie	Championnat		
	N3	N2	Elite/N1
Avenir			
Poussin			WS-ATC Tots

Mini	WS-ATC Mini promotional basic	WS-ATC Mini promotional intermediate	WS-ATC Mini
Espoir	WS-ATC Espoir promotional basic	WS-ATC Espoir promotional intermediate	WS-ATC Espoir
Cadet	WS-ATC Cadet promotional basic	WS-ATC Cadet promotional intermediate	WS-ATC Cadet
Jeunesse	WS-ATC Youth promotional basic	WS-ATC Youth promotional intermediate	WS-ATC Youth
Junior	WS-ATC Junior promotional basic	WS-ATC Junior promotional intermediate	WS-ATC Junior
Senior	WS-ATC Senior promotional basic	WS-ATC Senior promotional intermediate	WS-ATC Senior

### 3.5 Contenus techniques Danse solo

Catégorie	Championnat		
	N3	N2	Elite/N1
Avenir			
Poussin			WS-ATC Tots
Mini		Danse combinée N2 Mini	WS-ATC Mini
Espoir	Danse combinée N3 Espoir	Danse combinée N2 Espoir	WS-ATC Espoir
Cadet	Danse combinée N3 Cadet	Danse combinée N2 Cadet	WS-ATC Cadet
Jeunesse	Danse combinée N3 Jeunesse	Danse combinée N2 Jeunesse	WS-ATC Youth
Junior	Danse combinée N3 Junior	Danse combinée N2 Junior	WS-ATC Junior
Senior	Danse combinée N3 Senior	Danse combinée N2 Senior	WS-ATC Senior

### 3.6 Contenus techniques Danse Couple

Catégorie	Championnat		
	N3	N2	Elite/N1
Avenir			
Poussin			WS-ATC Tots
Mini		Danse combinée N2 Mini	WS-ATC Mini
Espoir		Danse combinée N2 Espoir	WS-ATC Espoir
Cadet		Danse combinée N2 Cadet	WS-ATC Cadet
Jeunesse	Danse combinée N3 Jeunesse	Danse combinée N2 Jeunesse	WS-ATC Youth
Junior	Danse combinée N3 Junior	Danse combinée N2 Junior	WS-ATC Junior
Senior	Danse combinée N3 Senior	Danse combinée N2 Senior	WS-ATC Senior

### 3.7 Contenus techniques Inline

Catégorie	Championnat
	Elite/N1
Avenir	
Poussin	WS-ATC Tots
Mini	WS-ATC Mini
Espoir	WS-ATC Espoir
Cadet	WS-ATC Cadet
Jeunesse	WS-ATC Youth
Junior	WS-ATC Junior
Senior	WS-ATC Senior

### 3.8 Admissibilité des participants

Pour chaque spécialité, sur la phase qualificative nationale et sur la phase finale, l'engagement dans une catégorie des Championnats Élite/N1, Nationale 2 et National 3 est ouvert aux seuls patineurs présentant un niveau minimal suffisant. Ce niveau minimal est appelé médaille technique.

La médaille technique est déterminée par la validation d'un panel d'éléments lors des compétitions officielles ou lors de sessions de médailles techniques officielles. Sa validité est illimitée.

Les exigences pour l'obtention de ces médailles techniques sont publiées chaque saison par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique. Les patineurs doivent être titulaires de la médaille technique à la date de clôture du ranking régional de la catégorie concernée.

### 3.9 Organisation Elite/N1, N2 et N3

Le Championnat National est organisé en trois phases :

#### PHASE QUALIFICATIVE REGIONALE

La première phase de qualification est déléguée aux Commissions Techniques Sportives Régionales. Pour qu'une compétition puisse être qualificative, celle-ci doit veiller :

- A respecter le fonctionnement décrit dans les règlements fédéraux et ses annexes techniques
- A faire évaluer la compétition par des jurys composés de 2 spécialistes régionaux et 2 juges régionaux
- Afin de garantir la diversité et l'équité, les commissions régionales doivent composer les jurys avec au minimum 2 clubs différents et favoriser prioritairement la représentativité d'un maximum de clubs.
- Le juge arbitre est un juge international, un juge national ou un juge régional habilité par sa ligue grâce à son expérience.
- Les engagements sont effectués sur ROLSKANET

Chaque Commission Sportive Régionale est responsable d'organiser au minimum une (1) compétition qualificative.

- Le ranking régional détermine les patineurs qualifiés.
- A l'issue du circuit de qualification, le meilleur score total de chaque patineur est retenu pour établir le ranking régional. Le ranking est ventilé par spécialité et par catégorie.
- Les Commissions Techniques Sportives Régionales peuvent ouvrir leurs compétitions régionales aux patineurs extérieurs à leur ligue. Néanmoins, les patineurs qui entrent dans le quota d'une ligue doivent être rattachés à cette même ligue. Les quotas non utilisés par une ligue sont perdus.

La date limite d'organisation des compétitions éligibles au ranking N1/N2 est fixée chaque année par la commission nationale dans son calendrier.

Le nombre de participants aux phases qualificatives nationales est déterminé proportionnellement au nombre d'engagés dans chaque ligue.

Un quota minimum de 4 participants est garanti pour chaque ligue afin d'assurer une représentation de toutes les régions lors de l'étape nationale pour les divisions N3.

Un quota minimum de 1 participant est garanti pour chaque ligue afin d'assurer une représentation de toutes les régions lors de l'étape nationale pour les divisions N1, N2.

**En N3, le quota par zone est le nombre maximum de patineurs retenus pour les régions qui composent une zone :**

- N3 : 24 patineurs solos par spécialité et par catégorie par Zone

**En N1 et N2, Le quota national est le nombre maximum de patineurs retenus toutes régions confondues :**

- N2 : 24 patineurs solos par spécialité et par catégorie
- Elite/N1 : 24 patineurs solos par spécialité et par catégorie

Le quota par ligue au sein du quota national est calculé au prorata du nombre d'inscrits sur toutes les ligues. Le quota par ligue au sein du quota par zone est calculé au prorata du nombre d'inscrits sur toutes les ligues de la zone.

**Calcul des quotas par ligue :**

*Étape 1 : Attribution d'un quota minimum*

Si une ligue compte un seul participant engagé, elle obtient automatiquement un quota d'un participant.

*Étape 2 : Répartition des quotas restants*

Les quotas restants après l'attribution des quotas minimums sont répartis proportionnellement entre les ligues, en fonction du nombre de participants engagés restants. La méthode de répartition utilise le système du "plus fort reste" pour garantir une répartition équitable

*Calcule du « Plus fort reste » pour une catégorie :*

1. Quotient = nb total de patineurs participants / nombres de places restantes (après celles garanties)
2. Nb de places disponibles par région = Partie entière de (nb de participants de la région / Quotient)
3. Reste = nb de participants de la région – (Nb de places disponibles par région \* Quotient)
4. Les places restantes sont attribuées de 1 en 1 du plus fort « Reste » au moins fort « Reste »

Les patineurs non qualifiés sur la phase qualificative régionale peuvent participer à la finale de la coupe des Régions.

**Fongibilité des quotas**

La commission nationale se réserve le droit d'appliquer la fongibilité des quotas. Ainsi, lors d'un même événement, pour une même spécialité, les quotas non utilisés des catégories à effectifs insuffisants pourront être réaffectés aux catégories dont les effectifs dépassent les quotas prévus. Ce processus sera mis en œuvre dans le respect des intérêts de la discipline et dans l'intérêt prioritaire des athlètes. En cas de mise en œuvre de ce système, un communiqué officiel sera diffusé.

En cas d'absence de compétition régionale dans une discipline au sein d'une ligue, la commission nationale peut autoriser les patineurs concernés à concourir dans une autre ligue. Les résultats de la compétition concernée seront utilisés séparément pour définir les rankings de chaque région participante. Cette demande doit être formulée au plus tard 2 semaines avant la clôture des inscriptions à la compétition.

## **PHASE QUALIFICATIVE NATIONALE**

La seconde phase de qualification est organisée par la Commission Sportives Nationale.

La phase qualificative nationale N1/N2 est organisée sous forme de demi-finales. L'accès se fait selon le quota national précédemment défini. Il n'y a pas de quota pour les couples (artistiques et danse).

La phase qualificative nationale N3 est organisée sur la Coupe des Régions. L'accès se fait selon le quota par zone précédemment défini. Il n'y a pas de quota pour les couples (artistiques et danse).

La liste des patineurs qualifiés est communiquée par chaque ligue au service compétition au plus tard une semaine avant la date de début d'engagement de la phase qualificative nationale. Toute modification de la liste des patineurs qualifiés devra être communiquée au service compétition.

Aucun changement de la liste des patineurs qualifiés ne pourra survenir après la date limite d'engagements.

### **Ranking national**

- Le ranking national détermine les patineurs qualifiés.
- A l'issue de la phase qualificative nationale, le meilleur score total de chaque patineur est retenu pour établir le ranking national. Le ranking est ventilé par spécialité et par catégorie.

**Le quota final est le nombre maximum de patineurs retenus pour la phase finale nationale en fonction du ranking national :**

- N3 : 8 patineurs solos par spécialité et par catégorie ( 2 par zone )
- N2 : 12 patineurs solos par spécialité et par catégorie
- Elite/N1 : 18 patineurs solos par spécialité et par catégorie

Les patineurs non qualifiés sur la phase qualificative nationale peuvent participer à la finale de la coupe des Régions.

### **PHASE FINALE**

Finale qui décerne le titre de Champion / Championne de France.

### **EXCEPTIONS SUR LES PHASES QUALIFICATIVES POUR LES PATINEURS INTERNATIONAUX**

Les dispositions ci-dessous s'appliquent **exclusivement à la division N1 et à la spécialité (solo ou couple)** dans laquelle le patineur ou le couple a **été sélectionné** à une compétition internationale lors de la **saison sportive précédente**.

Elles sont **strictement limitées à cette spécialité et à cette division**.

#### **Internationaux A**

Sont considérés comme *Internationaux A* les patineurs ou couples ayant participé, lors de la saison précédente, à un **Championnat d'Europe** et/ou à un **Championnat du Monde**.

- Les Internationaux A sont **automatiquement qualifiés pour la finale du Championnat de France**, dans la spécialité concernée.
- Cette qualification automatique **n'interdit pas la participation** à une compétition régionale et/ou à la demi-finale du Championnat de France.
- Dans le cas où le patineur (ou le couple) choisit de **ne pas participer** à une phase qualificative, l'application de la présente règle doit être **signalée par le club via courrier électronique au cercle compétition** avant la date limite d'engagement à la compétition concernée.
- Lorsqu'un International A ne participe pas à la demi-finale, son **ordre de passage en finale** est fixé comme *premier concurrent du dernier groupe sur la première épreuve*.

#### **Internationaux B**

Sont considérés comme *Internationaux B* les patineurs ou couples ayant participé, lors de la saison précédente, à une **Coupe du Monde**, une **Coupe d'Europe** ou une **Interland Cup**.

- Les Internationaux B sont **automatiquement qualifiés pour la demi-finale du Championnat de France**, dans la spécialité concernée.
- Cette qualification automatique **n'interdit pas la participation** à une compétition régionale.
- Dans le cas où le patineur (ou le couple) choisit de **ne pas participer** à une compétition régionale, l'application de la présente règle doit être **signalée par le club via courrier électronique au cercle compétition et à la ligue concernée** avant la date limite d'engagement à la compétition concernée.

### 3.10 Engagements

Pour les phases qualificatives régionales, chaque patineur ne peut s'engager que dans une seule ligue.

L'engagement d'un patineur à une région ou à une zone sportive est lié à la zone de rattachement de son club.

Le terme club sera utilisé indifféremment pour désigner un club affilié ou une entente validée. Les engagements à toutes les compétitions du circuit de qualification s'effectuent via Rolskanet.

Pour chaque engagement dans un championnat, le club communiquera :

- Le championnat d'engagement : Élite/N1, National 2, National 3 ;
- La spécialité : Couple Artistique, Danse Couple, Danse Solo, Free Skating, Inline ;
- Le staff du club composé de :
  - Délégué : Interlocuteur de la Commission Technique Sportive de Roller Artistique pour les questions relatives à la gestion des patineurs.
  - Entraîneurs : Chaque club dispose de deux (2) accréditations entraîneurs gratuites par spécialité. Les clubs pourront obtenir des accréditations supplémentaires (extra coach) auprès de la Commission Technique Sportive de Roller Artistique suivant des modalités définies pour chaque compétition.
- Compétiteurs : La liste des patineurs engagés.

### 3.11 Format de compétition

Les compétitions sont jugées avec le système RollArt. Le planning des phases qualificatives nationales et des finales sont réalisés par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique.

Le planning détaillant le déroulement de la compétition concernée est envoyé aux clubs par la Commission Sportive compétente avant le début de la compétition.

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants à une compétition, la Commission Technique Sportive de Roller Artistique peut être amenée à moduler son déroulement ou à l'annuler.

### 3.12 Titres de Champions de France

Les titres de Champion de France sont attribués aux patineurs/couples vainqueurs de la Finale du Championnat. Un patineur vainqueur d'une finale et non présent lors de la remise de récompense verra son classement annulé et sa participation supprimée des classements officiels.

#### Élite/N1 :

Solo : [Prénom] – [Nom] - Championne/Champion de France – Élite/National 1 – [Spécialité] - [Catégorie]

Couple : [Prénom Femme] – [Nom Femme] et [Prénom Homme] – [Nom Homme] - Champion de France – Élite/National 1 – [Spécialité] - [Catégorie].

#### National 2 :

Solo : [Prénom] – [Nom] - Championne/Champion de France – National 2 – [Spécialité] - [Catégorie].

Couple : [Prénom Femme] – [Nom Femme] et [Prénom Homme] – [Nom Homme] - Champion de France – National 2 – [Spécialité] - [Catégorie].

#### **National 3 :**

Solo : [Prénom] – [Nom] - Championne/Champion de France – National 3 – [Spécialité] - [Catégorie] Couple : [Prénom Femme] – [Nom Femme] et [Prénom Homme] – [Nom Homme] - Champion de France – National 3 – [Spécialité] - [Catégorie].

### **3.13 Constitution des Jurys**

La Commission Technique et Sportive de Roller Artistique supervise et approuve la constitution des jurys :

Pour les phases qualificatives nationales et les Finales de Championnat de France, nomination par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique.

Les jurys sont composés de :

#### **Phases qualificatives régionales :**

Le jury est composé au minimum de :

- Un spécialiste
- Un contrôleur
- Un data operator
- Un juge (qui officie également en tant qu'arbitre)

Les diplômes requis pour officier sur les différents postes sont détaillés dans « *Annexe - Officiels de compétition* ».

#### **Phases qualificatives nationales et Finales :**

- D'un Panel : Assistant – Spécialiste – Contrôleur – Data opérateur ;
- D'un Juge arbitre ;
- De 3 à 7 juges (incluant potentiellement le juge arbitre).

Les diplômes requis pour officier sur les différents postes sont détaillés dans « *Annexe - Officiels de compétition* ».

### **3.14 Enregistrement Vidéo des compétitions**

Toute compétition doit être enregistrée par au moins un système vidéo référencé ci-dessous par l'hôte de la compétition :

- Prioritairement : système vidéo utilisé par le Cutter (assistance vidéo du plane technique) ;
- Vidéo du streaming de la compétition ;
- Autre dispositif de captation vidéo utilisé par l'organisateur, si aucun des systèmes 1 et 2 ne peuvent pas être mis en place.

## **Article 4 : COUPE DES RÉGIONS**

### **4.1 Généralités**

La Commission Technique Sportive de Roller Artistique organise la Coupe des Régions.

Cette compétition a pour objectif de dynamiser et de développer le Roller Artistique en compétition dans toutes les régions. Cette compétition est également qualificative pour la finale de championnat de France concernant les catégories N3.

La Coupe des Régions est ouverte dans les spécialités suivantes :

- Free skating ;
- Danse solo ;
- Inline.

## 4.2 Catégories

La Coupe des Régions est ouverte aux catégories suivantes :

- Avenir ;
- Poussin ;
- Mini ;
- Espoir ;
- Cadet ;
- Jeunesse ;
- Junior ;
- Senior.

## 4.3 Épreuves et contenus

Pour chaque spécialité, la coupe des régions est composée des épreuves suivantes :

- Free skating : Programme Régional 1 ;
- Free skating : Programme Régional 2 ; (optionnel en finale, soumis au vote des régions de la zone concernée)
- Freeskating : N3, N2, N1 (programme long uniquement en N1)
- Danse solo : Danse combinée Régionale 1 ;
- Danse solo : N3, N2, N1 (danse libre uniquement en N1)
- Inline : Programme Régional 1 ;
- Inline : Programme Régional 2 ; (optionnel en finale, soumis au vote des régions de la zone concernée)

Un patineur ne peut participer que dans une seule épreuve par spécialité.

Les exigences techniques des épreuves sont publiées chaque saison par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique.

## 4.4 Admissibilités des participants

Pour la Coupe des Régions, tous les patineurs doivent être titulaires de la Roue Artistique à la date de clôture des inscriptions et ne pas être inscrits sur les championnats Élite/N1, N2.

Un patineur déjà qualifié pour la finale de Championnat de France n'est pas autorisé à participer à la finale de la coupe des régions.

Les patineurs non qualifiés en N1 et N2 à l'issu des phases qualificatives régionales ou des demi-finales sont autorisés à participer à la finale de la coupe des régions dans la même catégorie.

## 4.5 Organisation

### PHASE QUALIFICATIVE

La phase de qualification est déléguée aux Commissions Techniques Sportives Régionales. Pour qu'une compétition puisse être qualificative, celle-ci doit veiller :

- A respecter le règlement fédéral « *Annexe Artistique - Catégories Régional* » de la saison en cours
- A faire évaluer la compétition par des jurys composés de 3 juges.
- Afin de garantir la diversité et l'équité, les commissions régionales doivent composer les jurys avec au minimum 2 clubs différents et favoriser prioritairement la représentativité d'un maximum de clubs.
- Le juge arbitre est un juge international, un juge national ou un juge régional habilité par sa ligue grâce à son expérience.

Chaque Commission Sportive Régionale est responsable d'organiser au minimum une (1) compétition qualificative.

Si plusieurs compétitions qualificatives sont organisées en catégories régionales :

- Le ranking régional détermine les patineurs sélectionnés sur les finales de zone de la Coupe des régions.
- A l'issue du circuit de qualification, le meilleur score total de chaque patineur est retenu pour établir le ranking régional. Le ranking est ventilé par spécialité et par catégorie.
- Les Commissions Techniques Sportives Régionales peuvent ouvrir leurs compétitions régionales aux patineurs extérieurs à leur ligue. Néanmoins, les patineurs qui entrent dans le quota d'une ligue doivent être rattachés à cette même ligue. Les quotas non utilisés par une ligue sont perdus.

En cas d'absence de compétition régionale dans une discipline au sein d'une ligue, la CTSRA peut autoriser les patineurs concernés à concourir sur une autre ligue. Les résultats de la compétition concernée seront utilisés séparément pour définir les rankings de chaque région participante. Cette demande doit être formulée au plus tard 2 semaines avant la clôture des inscriptions à la compétition.

## PHASE FINALE

Les finales de la Coupe des régions sont organisées en collaboration avec l'ensemble des Commissions Techniques Sportives Régionales constituant la zone sportive. Il y a donc quatre (4) finales régionales en France.

Il doit y avoir au minimum un manager de compétition proposé par le club accueillant à la ligue organisatrice. Le manager de compétition sera notifié de tout forfait consécutif ou non au tirage au sort pour la mise à jour de l'ordre de passage des épreuves.

### Ranking des catégories régionales

A l'issue des compétitions qualificatives, chaque ligue dispose pour toutes catégories d'âges en catégorie « *régional 1* » d'un quota de patineurs sélectionnés pour la finale.

Pour les catégories régionales : Une liste des patineurs qualifiés est communiquée par chaque ligue au manager de compétition au plus tard une semaine avant la date de début d'engagement de la phase finale. Toute modification de la liste des patineurs qualifiés devra être communiquée au manager de compétition.

Aucun changement de la liste des patineurs qualifiés ne pourra survenir après la date limite d'engagements.

Les quotas de chaque ligue pour les catégories régionales sont les suivants :

Zone Nord		Zone Est		Zone Ouest		Zone Sud	
Haut-de-France	6	Grand Est	6	Pays de la Loire	6	Occitanie	6
Bretagne	6	Bourgogne Franche-Comté	6	Nouvelle Aquitaine	6	Provence-Alpes- Côte-d'Azur	6
Normandie	6	Île-de-France	6	Centre-Val de Loire	6	Rhône-Alpes	6

## 4.6 Aspects financiers

Les aspects financiers sont définis dans le règlement financier des compétitions en accord avec les ligues qui composent chaque zone.

## 4.7 Calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué par les ligues qui composent chaque zone en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

Le calendrier des compétitions qualificatives est établi avant chaque saison par les Commissions Techniques Sportives Régionales.

Les calendriers des finales de zone seront transmis à la Commission Technique Sportive de Roller Artistique au plus tard au moment de la première compétition qualificative de la saison. La date limite d'organisation des finales de coupe des régions est fixée chaque année par la commission nationale dans son calendrier.

## 4.8 Engagements

Les engagements s'effectuent via Rolskanet.

L'engagement d'un patineur à une région est lié à la région de rattachement de sa licence.

Le terme club sera utilisé indifféremment pour désigner un club affilié ou une entente validée. Les engagements sur la Coupe des Régions sont gérés par les Commissions Régionales.

Le montant d'engagement aux compétitions qualificatives (compétitions régionales) est fixé par les Commissions Techniques Sportives Régionales plafonné au montant d'engagement de la finale de la Coupe des Régions.

Le montant des finales de la Coupe des Régions est défini par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique dans le règlement financier.

Pour chaque engagement dans la Coupe des régions, le club communiquera :

- La catégorie
- Fiche de contenu de programme
- La spécialité : Free skating / Danse / Inline
- Le staff du club composé de :
- **Un délégué** : Interlocuteur de la Commission Sportive Régionale pour les questions relatives à la gestion des patineurs.
- **Un ou plusieurs entraîneurs** : Les entraîneurs disposent d'accréditations pour accéder à la zone sportive et être en bord de piste.
- **La liste des compétiteurs**

## 4.9 Format de compétition

Les compétitions des catégories R1 ou R2 sont jugées avec le système défini dans l'Annexe technique « *Catégories régionales* » de la saison en cours.

Les compétitions des catégories N1, N2, N3 sont jugées avec le système ROLLART.

À cet effet, un planning détaillant le déroulement de la compétition concernée est envoyé aux clubs avant le début de la compétition par la Commission Technique Sportive Régionale organisatrice.

Le planning des compétitions est réalisé par la Commission Sportive Régionale organisatrice et soumis pour accord aux Commissions Techniques Sportives Régionales participantes.

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants à une compétition, les décisions seront prises par les ligues de la zone correspondante.

## 4.10 Constitution des Jurys

Les Commissions Techniques Sportives Régionales des zones supervisent et approuvent la constitution des jurys pour la finale :

- Les juges sont proposés par les Commissions Techniques Sportives Régionales.
- Un juge délégué sera nommé par les régions de la zone. Il aura la charge de composer les jurys et d'assurer la coordination avec l'organisateur concernant les jurys.
- Les jurys sont composés de 3 juges ou officiels de compétition pour les divisions régionales.
- Les jurys sont composés à minima de 3 juges ou officiels de compétition pour les divisions nationales :
  - Un spécialiste
  - Un contrôleur
  - Un data operator
  - Un juge (qui officie également en tant qu'arbitre)
- Afin de garantir la diversité et l'équité, le juge délégué doit composer les jurys avec au minimum 2 clubs différents et favoriser prioritairement la représentativité d'un maximum de clubs.
- Le juge arbitre est un juge international, un juge national ou un juge régional habilité par sa ligue grâce à son expérience.

Les diplômes requis pour officier sur les différents postes sont détaillés dans « *Annexe - Officiels de compétition* ».

## 4.11 Enregistrement Vidéo des compétitions

Le dispositif de review n'est pas obligatoire pour les phases qualificatives.

La finale de la Coupe des régions doit être filmée pour permettre le review.

# Article 5 : COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les compétitions régionales se déroulent sous l'autorité des ligues régionales qui exercent un pouvoir reçu par délégation de la FFRS.

Le titre de Champion de Ligue est sous l'autorité des ligues régionales qui déterminent les compétitions qui le délivre.

Les compétitions départementales se déroulent sous l'autorité des comités départementaux qui exercent un pouvoir reçu par délégation de la FFRS.

Le titre de Champion Départemental est sous l'autorité des comités départementaux qui déterminent les compétitions qui le délivre.

Les engagements s'effectuent via Rolskanet.

## Article 6 : SESSION OFFICIELLE DE ROUE ARTISTIQUE ET MÉDAILLES TECHNIQUES

### 6.1 Roues artistiques

La roue artistique clôture le cycle d'apprentissage de l'école de Roller Artistique. Ce Test est obligatoire pour pouvoir participer à des compétitions régionales et nationales.

#### 6.1.1 Organisation

Les exigences sont publiées chaque saison par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique.

Le passage d'une Roue artistique est un parcours avec ou sans musique comprenant tous les éléments demandés.

A l'issue du parcours, le patineur dispose d'un deuxième essai pour retenter chaque difficulté non validée.

L'organisation des sessions de Roue artistique est déléguée aux clubs et aux comités départementaux ou aux ligues régionales.

#### 6.1.2 Calendrier

Les sessions du test Roue artistique se déroulent du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque saison.

#### 6.1.3 Engagements aux sessions de roue artistique

Les organisateurs d'une session de roues artistiques peuvent accueillir d'autres clubs.

#### 6.1.4 Format des sessions de Roue Artistique

Une session de Roue artistique est jugée en utilisant la grille publiée par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique

Les modalités sont définies par l'organisateur.

#### Évaluation

L'organisateur nomme les évaluateurs qui officieront pour la session.

L'évaluation d'un patineur se fait par minimum un (1) titulaire d'un des diplômes suivants dans la discipline Artistique :

- Entraîneur diplômé par la Fédération ou diplômé d'état avec la spécialité Roller Artistique
- Juge ou spécialiste de tous niveaux.

#### Enregistrement des résultats

L'organisateur de chaque session saisit dans Rolskanet pour enregistrement.

## 6.2 Validation des médailles techniques

La médaille technique est déterminée par la validation d'un panel d'éléments lors des compétitions officielles ou lors de sessions de médailles techniques officielles. Sa validité est illimitée.

Pour toute médaille qui n'aurait pas été validée automatiquement depuis une base Rollart par la commission nationale, les clubs peuvent faire une demande au service compétitions avec les pièces justificatives jointes (PDF des résultats).

### 6.2.1 Organisation des sessions de médailles techniques

Les sessions de médailles techniques ont pour objectif l'obtention des minima techniques par les patineurs en vue des engagements sur les compétitions nationales.

Les sessions sont ouvertes dans les spécialités suivantes :

- Free Skating ;
- Danse Solo ;
- Inline.

Le passage d'une médaille technique est un parcours avec ou sans musique comprenant tous les éléments demandés dans la médaille technique.

Les exigences pour l'obtention de chaque médaille technique sont publiées chaque saison par la Commission Technique Sportive de Roller Artistique.

L'organisation des sessions de médailles techniques est déléguée aux Commissions Techniques Sportives Régionales.

### 6.2.2 Calendrier des sessions de médailles techniques

Les sessions de médailles techniques se déroulent du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque saison. Le calendrier des sessions est établi par les Commissions Techniques Sportives Régionales.

### 6.2.3 Engagements aux sessions de médailles techniques

Les engagements s'effectuent via Rolskanet. Un patineur ne peut être engagé que sur les sessions organisées par la Commission Technique Sportive Régionale de rattachement de son club.

Un club peut demander une dérogation pour engager un ou plusieurs patineurs auprès d'une session organisée par une autre Commission Technique Sportive Régionale. La demande argumentée de dérogation, accompagnée de l'accord de la Commission Technique Sportive Régionale organisatrice doit parvenir par courriel à la Commission Technique Sportive de Roller Artistique 3 semaines avant la date de clôture des engagements à la session.

Le montant des engagements à la session officielle de médailles techniques est fixé par le règlement financier de chaque Commission Sportive Régionale.

### 6.2.4 Format des sessions de médailles techniques

Une session de médailles techniques est jugée avec le système RollArt (mode Lite possible).

Chaque patineur devra fournir sa feuille de programme selon les modalités définies par la Commission Sportive Régionale organisatrice.

Les sessions se déroulent avec un échauffement minimum de 5 minutes par groupe suivi du passage de la médaille.

La session de médailles peut se dérouler avec une musique d'ambiance ou avec une musique propre à chaque patineur ou à chaque club.

Le planning de la session est réalisé par la Commission Sportive Régionale organisatrice.

Le planning détaillant le déroulement de la session est envoyé aux clubs par la Commission Sportive Régionale avant le début de la session.

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants à une session, la Commission Sportive Régionale peut être amenée à moduler son déroulement ou à l'annuler.

### 6.2.5 Composition et nomination du jury pour les sessions de médailles techniques

Les Commissions Techniques Sportives Régionales supervisent et approuvent la constitution des jurys :

Le jury est composé de minimum 2 juges dégré 1 de la spécialité concernée composant un panel technique :

- Data opérateur : Sans diplôme ;
- Un Assistant spécialiste : Personne disposant des diplômes pour officier au niveau régional ;
- Un Spécialiste technique : Personne disposant des diplômes pour officier au niveau régional ;
- Optionnel : Un Contrôleur technique : Personne disposant des diplômes pour officier au niveau régional.

### 6.2.6 Publication et homologation des résultats pour les sessions de médailles techniques

La Commission Technique Sportive Régionale organisatrice, met à disposition du manager de la session, un drive partagé fourni par la CTSRA avec l'ensemble des clubs participants. Le manager publie les PDF et la base RollArt au plus tard 7 jours après la fin de la session pour l'homologation des résultats dans Rolskanet.

## Article 7 : MEETING À RAYONNEMENT RÉGIONAL, NATIONAL, INTERRÉGIONAL

### 7.1 Généralités

Les compétitions hors Championnats Nationaux, Régionaux ou Départementaux, qui ne délivrent pas de titres sont dénommés meetings.

Chaque club, Comité départemental, ligue, peut organiser librement des meetings à rayonnement géographique local, régional, interrégional et national.

Il existe plusieurs niveaux d'homologation :

- Meeting à rayonnement régional
- Meeting à rayonnement interrégional (zone sportive)
- Meeting ouvert à rayonnement national

Tout meeting est homologué s'il respecte le règlement fédéral et si les engagements sont effectués sur ROLSKANET.

### 7.2 Procédure

Une demande doit être réalisée auprès du service compétition pour enregistrement dans ROLSKANET.

## Article 8 : MEETING À RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET COMPÉTITIONS OFFICIELLES WORLD SKATE

### 8.1 Meeting à Rayonnement international

#### 8.1.1 Généralités

Chaque club, Comité départemental, ligue, peut organiser librement des compétitions à rayonnement international.

#### 8.1.2 Procédure

Le club ou Comité d'organisation présente sa demande au minimum quatre mois avant la date de début des engagements auprès de la Commission Technique Sportive de Roller Artistique qui vérifie la conformité au cahier des charges du WS-ATC ou du WSE-ATC et des règlements français en vigueur.

La demande doit être transmise accompagnée des éléments suivants :

- Une présentation de la compétition ;
- Une présentation du projet d'organisation de la compétition ;
- Dates et lieu ;
- L'organigramme du Comité d'organisation ;
- Le règlement de la compétition ;
- Le budget prévisionnel.

Après traitement et avis favorable de la Commission Technique Sportive de Roller Artistique, le responsable de la Commission Technique Sportive de Roller Artistique ou son représentant fait acte de candidature auprès de la WS ou de la WSE.

### 8.2 Compétitions officielles World Skate

#### 8.2.1 Liste des compétitions officielles WS ou WSE

- Coupe d'Europe ;
- Coupe du Monde;
- Championnat d'Europe (compétition de référence) ;
- Championnat du Monde (compétition de référence).

#### Procédure

Le club ou Comité d'organisation présente sa demande au minimum un an et six mois avant la date de début des engagements auprès de la Commission Technique Sportive de Roller Artistique qui vérifie la conformité au cahier des charges du WS- ATC ou du WSE-ATC et des règlements français en vigueur.

La demande doit être transmise accompagnée des éléments suivants :

- Une présentation du projet d'organisation la compétition ;
- Dates et lieu ;
- L'organigramme du Comité d'organisation ;
- Le budget prévisionnel.

Après traitement et avis favorable de la Commission Technique Sportive de Roller Artistique, pour les compétitions de référence, cette demande est présentée au Conseil d'Administration de la Fédération qui valide et officialise la demande d'organisation auprès des instances sportives internationales. A ce titre, il mandate le responsable de la

Commission Technique Sportive de Roller Artistique ou son représentant pour faire acte de candidature auprès de l'instance sportive concernée.

Le maintien d'une telle organisation est par la suite subordonné à l'accord des instances sportives internationales et au respect des dispositions fixées par la convention de délégation d'organisation de compétition conclue entre la Commission Technique Sportive de Roller Artistique et l'organisateur.

En tout état de cause, l'association organisatrice ou Comité d'organisation d'une compétition internationale demeure l'unique responsable de cette organisation et de ses conséquences matérielles et financières.